

Séance
ordinaire du 7
février 2022

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU SEPTIÈME (7^e) JOUR DU
MOIS DE FÉVRIER DEUX-MIL-VINGT-DEUX (2022) À COMPTER DE 20 H À
LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À MONT-JOLI**

M. Martin Soucy, maire
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
Mme Annie Blais, conseillère du district 2
M. Robin Guy, conseiller du district 3
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Alain Thibault, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

La séance est accessible par diffusion sur Facebook live pour le public et les conseillers y assistent par vidéoconférence comme permis par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Quatre (4) membres du personnel-cadre de la Ville soit mesdames Kathleen Bossé, greffière, Sonia Lévesque, directrice des communications et responsable du cabinet du maire ainsi que messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint et Steve Corneau, directeur des finances y assistent également.

Est également présent monsieur Marc Després de la Télévision de La Mitis.

MOMENT DE RÉFLEXION

22.02.43

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

22.02.44

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.
3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 17 janvier et de la séance extraordinaire du 31 janvier 2022.
4. Adoption du bordereau des comptes à payer de la Ville de Mont-Joli :

☞ Comptes réguliers : 332 833.79\$

☞ Comptes préautorisés : 537 067.71\$

ADMINISTRATION

5. Proclamation des journées de la persévérance scolaire : nos gestes, un + pour leur réussite.
6. Autorisation de dépôt d'un projet d'aide financière à l'Alliance pour la solidarité du Bas-Saint-Laurent.

7. Adoption du règlement 2022-1473 abrogeant et remplaçant le règlement 2018-1378 relatif au code d'éthique et de déontologie des membres du conseil municipal de la Ville de Mont-Joli.
8. Avis de motion d'un règlement abrogeant et remplaçant le règlement 2018-1392 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Mont-Joli.
9. Dépôt et présentation du projet de règlement 2022-1475 abrogeant et remplaçant le règlement 2018-1392 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Mont-Joli.

FINANCES

10. Renouvellement de la cotisation du directeur général et greffier adjoint, monsieur Joël Harrisson, à l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ).
11. Avis de motion d'un règlement modifiant le règlement 2020-1441 concernant l'établissement d'une tarification pour certains secteurs d'activités de la ville.
12. Dépôt d'un projet de règlement 2022-1474 modifiant le règlement 2020-1441 concernant l'établissement d'une tarification pour certains secteurs d'activités de la ville.
13. Autorisation de paiement avenant no 4 – projet de réaménagement et de rénovation de l'Hôtel de Ville.
14. Autorisation de versement d'un don.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

15. Ratification d'embauche de personnel à l'anneau de glace.
16. Ratification de mandat à la firme réseau d'experts BRH.
17. Autorisation de mandat à la firme Talena.
18. Autorisation de signature de la politique des conditions de travail des employés-cadres de la Ville de Mont-Joli.
19. Ratification de mandat pour une formation sur la loi 430 par formation professionnelle D.J. Inc.
20. Acceptation de l'entente intervenue entre la Ville de Mont-Joli et le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Joli (CSN).

LOISIRS

21. Renouvellement des frais d'affiliation à l'Association des professionnels en loisir municipal du Bas-Saint-Laurent (APLM).
22. Autorisation de pont payant au profit de l'Association du baseball mineur de Mont-Joli.
23. Autorisation d'adhésion à Biblimags pour la bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers. – *item retiré.*
24. Autorisation de mandat pour la conception de plans et devis – surveillance de chantier pour le projet du Parc Richelieu.
25. Ratification de dispense de formation premiers soins et sauveteur national.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

26. Autorisation de renouvellement d'adhésion à l'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec.
27. Autorisation de renouvellement de l'entente avec la Société protectrice des animaux du littoral pour le service de cueillette, de contrôle, de protection et de disposition des animaux domestiques pour la période du 1^{er} février 2022 au 31 janvier 2023.

28. Autorisation d'achat d'appareils respiratoires.
29. Ratification d'inscription de deux recrues à la formation pompier 1.
30. Acceptation du rapport annuel 2021 du service de sécurité incendie de la Région de Mont-Joli.

TRAVAUX PUBLICS

31. Ratification de signature du protocole d'entente entre la Ville de Mont-Joli et la municipalité de Price.
32. Ratification du paiement de l'avis de modification no 4 – travaux supplémentaires – développement Beaupré.
33. Autorisation de mandat la firme LNA Hydrogéologie Environnement.
34. Autorisation de mandat à la firme Les Forages Yvan Benjamin Caron inc.

URBANISME

35. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure pour le 1275, boulevard Gaboury.
36. Avis de motion d'un règlement établissant la création d'un programme de mise aux normes des installations septiques – *item retiré*.
37. Dépôt du projet de règlement 2022-1476 établissant la création d'un programme de mise aux normes des installations septiques – *item retiré*.

AFFAIRES NOUVELLES

38. Recommandation de paiement – prolongement des services municipaux – Rue Beaupré –décompte progressif no 4.
39. Période de questions.
40. Clôture et levée de l'assemblée.

22.02.45

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JANVIER À 20 H ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 31 JANVIER 2022 À 10 H

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil reconnaissent avoir pris connaissance des procès-verbaux des séances du 17 et 31 janvier 2022;

CONSIDÉRANT QUE, de ce fait, la greffière est dispensée d'en faire lecture en vertu de l'article 333 de la *Loi sur les Cités et Villes* ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter lesdits procès-verbaux ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du lundi 17 janvier 2022 à 20 h en sa forme et teneur;

il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du lundi 31 janvier 2022 à 10 h en sa forme et teneur.

22.02.46

ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité :

- ↳ que le conseil municipal autorise le paiement des comptes réguliers de la Ville de Mont-Joli au montant de 332 833.79\$;
- ↳ et que le conseil ratifie le paiement des comptes préautorisés au montant de 537 067.71\$.

ADMINISTRATION

22.02.47

PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE : NOS GESTES, UN + POUR LEUR RÉUSSITE

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiennent du 14 au 18 février prochains.

CONSIDÉRANT QUE les défis de la pandémie n'épargnent personne et encore moins les jeunes, avec les bouleversements que cela implique dans la façon traditionnelle de vivre l'école.

CONSIDÉRANT QUE ces journées sont l'occasion de remercier tous ceux et celles qui sont porteurs de sens auprès des jeunes.

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire ne concerne pas exclusivement le monde scolaire, mais constitue un enjeu social collectif;

CONSIDÉRANT QUE le Bas-Saint-Laurent a développé, par le biais de la Démarche COSMOSS, une culture d'engagement considérable en matière de prévention de l'abandon scolaire;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal déclare la 3^e semaine de février comme étant « *Les Journées de la persévérance scolaire* » dans notre municipalité.

À cette occasion des séances de patinage et de bains libres seront offertes gratuitement du lundi 14 au dimanche 20 février 2022.

22.02.48

AUTORISATION DE DÉPÔT D'UN PROJET D'AIDE FINANCIÈRE À L'ALLIANCE POUR LA SOLIDARITÉ DU BAS-SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT QU'une aide financière est disponible via le fond de l'alliance pour la solidarité au Bas-Saint-Laurent et via le cadre de vitalisation de La MRC de La Mitis visant, entre autres, l'amélioration de l'accès aux services de proximité pour les personnes vulnérables.

CONSIDÉRANT QUE l'accès aux équipements de loisir est dispendieux pour la population et particulièrement pour les populations vulnérables.

CONSIDÉRANT QUE La Mitis se veut un milieu de vie engagé, inclusif et stimulant, où la population a le désir d'avoir accès sur l'ensemble de son territoire à des équipements permettant de demeurer actif dans un environnement sécuritaire, adapté et valorisant;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Métis-sur-Mer, Padoue, Saint-Octave-de-Métis, Grand-Métis, Price, Sainte-Flavie, La Rédemption, Saint-Joseph, Sainte-Angèle-de-Mérici, Sainte-Jeanne-D'Arc, Saint-Gabriel, Sainte-Luce et Saint-Donat appuient le projet et signifient leur intérêt à prendre part à cette démarche collective.

CONSIDÉRANT QUE le partage de ressources sur l'ensemble du territoire est bénéfique pour l'ensemble des municipalités et pour l'ensemble de la population mitisienne.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que la Ville de Mont-Joli soit la porteuse du projet remorque et d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au fond de l'alliance pour la solidarité du Bas-Saint-Laurent et au fond de vitalisation de La MRC de La Mitis dans le cadre du projet.

Par la même résolution, le conseil municipal autorise, monsieur Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli la convention d'aide financière, d'assurer le suivi de la demande et de la reddition de comptes.

Afin d'éviter tout apparence de conflit d'intérêt, madame Annie Blais, conseiller du district 2 quitte la séance à 20h08. Madame Blais est de retour à 20h10.

22.02.49

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022-1473 ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 2018-1378 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement 2022-1473 abrogeant et remplaçant le règlement 2018-1378 relatif au code d'éthique et de déontologie des membres du conseil municipal de la Ville de Mont-Joli.

Le règlement présente les principes et les valeurs éthiques retenues à savoir : soutenir la vie démocratique, servir l'intérêt général, aider à la transparence; protéger la confiance du public, promouvoir le comportement éthique et respectueux, l'honneur et la dignité de la fonction ainsi que de susciter une culture éthique.

Pour assurer le respect de ces principes, les élus s'engagent à agir en tout temps avec prudence et être animés par des valeurs de respect, d'intégrité, d'impartialité et de loyauté. D'avoir un comportement respectueux envers les autres membres du conseil municipal, les employés municipaux et les citoyens.

Sont également présentés les règles d'éthique et de déontologie pendant le mandat des élus soient : la prudence et le respect des valeurs véhiculées par le présent code, la loyauté et le respect de l'intérêt public, le comportement à l'égard des cadeaux et autres gratifications, les situations de conflits à éviter entre intérêts personnels et celui d'un membre de sa famille immédiate, l'obligation de divulguer les situations susceptibles de le placer en situation de conflit d'intérêts, l'obligation de mettre fin à toute situation de conflit d'intérêts découlant de certaines situations, l'abstention de détenir un intérêt dans un contrat avec la Ville ou un organisme municipal, l'abstention de solliciter, d'accepter ou de recevoir un don quelconque pour lui ou un membre de sa famille par un fournisseur de bien ou de service, s'abstenir d'utiliser des renseignements à des fins personnelles, s'abstenir de faire l'annonce, lors d'activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi de subvention, s'abstenir d'utiliser des ressources de la Ville à des fins personnelles, les relations avec les employés, l'absence d'influence dans les processus d'embauche, de promotion ou d'évaluation de rendement des membres de sa famille ou de toute personne à qui il est lié légalement ou dont il est redevable.

Sont également légiféré la divulgation de liens avec certains candidats et obligation de retrait, l'utilisation d'éléments d'identification visuelle de la Ville à des fins personnelles, la participation à des séances de formation, l'interdiction de tirer un avantage indu de leurs fonctions antérieures ou d'utiliser à leur profit ou au profit d'un membre de leur famille immédiate une information confidentielle acquise dans l'exercice de leur fonction, l'interdiction d'occuper certains postes ou de représenter des tiers auprès de la municipalité, la malversation et l'abus de confiance, l'après-mandat et enfin, les mécanismes de contrôle.

Il n'y a pas eu de modification au règlement entre son dépôt et son adoption.

22.02.50

AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 2018-1392 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Le conseiller Jean-Pierre Labonté donne avis de motion avec dispense de lecture qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement abrogeant et remplaçant le règlement 2018-1392 relatif au code d'éthique et de déontologie des membres du conseil municipal de la Ville de Mont-Joli.

22.02.51

DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2022-1475 ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 2018-1392 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Le conseiller Jean-Pierre Labonté dépose et présente le projet de règlement 2022-1475 abrogeant et remplaçant le règlement 2018-1392 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Mont-Joli.

Le projet de règlement présente les principes et les valeurs éthiques retenus à savoir : l'intégrité, la prudence dans la poursuite de l'intérêt public, le respect envers les autres employés, les élus et les citoyens, la loyauté envers la Ville, la recherche de l'équité et l'honneur rattaché aux fonctions d'employés.

Sont également présentés les règles d'éthiques et de déontologie des employés de la Ville de Mont-Joli, les règles de conduite concernant les conflits d'intérêts, l'interdiction d'accepter tout don ou avantage par un fournisseur de bien ou de services, l'utilisation des ressources de la Ville, l'utilisation ou communication de renseignements confidentiels, l'utilisation ou communication de renseignements lors d'activité de financement politique, l'abus de confiance et la malversation.

Les mécanismes de prévention, le manquement et les sanctions ainsi que l'après-mandat.

FINANCES

22.02.52

RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER ADJOINT, MONSIEUR JOËL HARRISSON, À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (ADGMQ)

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité de renouveler pour 2022 l'adhésion du directeur général et greffier adjoint, monsieur Joël Harrisson, à l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ) au coût de 1106 \$. Cette dépense est prévue au budget de la Ville.

22.02.53

AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2020-1441 CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT D'UNE TARIFICATION POUR CERTAINS SECTEURS D'ACTIVITÉS DE LA VILLE

Le conseiller Gilles Lavoie donne avis de motion avec dispense de lecture qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement 2020-1441 concernant l'établissement d'une tarification pour certains secteurs d'activités de la Ville.

22.02.54

DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT 2022-1474 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2020-1441 CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT D'UNE TARIFICATION POUR CERTAINS SECTEURS D'ACTIVITÉS DE LA VILLE

Le conseiller Gilles Lavoie dépose le projet de règlement 2022-1474 modifiant le règlement 2020-1441 concernant l'établissement d'une tarification pour certains secteurs d'activités de la Ville.

Ce règlement abolit les frais de retards pour l'emprunt de livres, livres numériques, DVD, CD, jeux et cassettes vidéo.

22.02.55

AUTORISATION DE PAIEMENT DE L'AVENANT NO 4 – PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT ET DE RÉNOVATION DE L'HÔTEL DE VILLE

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le paiement de l'avenant no 4 dans le cadre du projet de réaménagement et de rénovation de l'hôtel de ville, à la firme Tetra Tech, et ce, pour un montant de 4 280\$ plus les taxes.

22.02.56

AUTORISATION DE VERSEMENT D'UN DON

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a reçu une demande de soutien financier qui a été analysée par les personnes responsables, lesquelles ont formulé une recommandation aux membres du conseil ;

POUR CE MOTIF, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement du don suivant :

Organisme	Objet	Don
Mitis en affaire, CLE SADC	DéfiOSEntreprendre	495\$

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

22.02.57

RATIFICATION D'EMBAUCHE DE PERSONNEL À L'ANNEAU DE GLACE

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal ratifie l'embauche de messieurs Jean-Luc et Émile Réhel comme préposés à la surveillance de l'anneau de glace. Messieurs Réhel se partagent un horaire d'environ 35 heures/semaine, et ce, au taux horaire de 17\$.

22.02.58

RATIFICATION DE MANDAT À LA FIRME RÉSEAU D'EXPERTS BRH

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal ratifie le mandat donné à la firme Réseau Experts BRH pour des services d'évaluation de candidats lors de processus d'embauche, et ce, pour un montant de 2090\$ plus les taxes.

22.02.59

AUTORISATION DE MANDAT À LA FIRME TALENA

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'octroi d'un mandat à la firme Talena pour de l'aide en recrutement. Les honoraires de la firme sont fixés en fonction de la rémunération du personnel recruté.

22.02.60

AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA POLITIQUE DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS-CADRES DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise monsieur Martin Soucy, maire et monsieur Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli la politique des conditions de travail des employés cadre, et ce, pour une période de trois ans soit du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024.

22.02.61

RATIFICATION DE MANDAT POUR UNE FORMATION SUR LA LOI 430 PAR FORMATION PROFESSIONNELLE D.J. INC.

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal ratifie un mandat à la la firme Formation professionnelle D.J. Inc. pour la dispense d'une formation sur la *Loi 430 concernant les propriétaires et exploitants de véhicules lourds*, d'une durée de 6 heures, et ce au coût de 900\$ plus les taxes, en plus des frais pour copies et attestation au montant de 6.25\$ par personne.

22.02.62

ACCEPTATION DE L'ENTENTE INTERVENUE ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI ET LE SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DE LA VILLE DE MONT-JOLI (CSN)

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte l'entente intervenue entre la Ville de Mont-Joli et le syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Joli (CSN) concernant la garde voirie. Par la même résolution, le conseil autorise madame Marie-Hélène Gauthier, directrice du service des ressources humaines et de l'urbanisme à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli, ladite entente.

LOISIRS

22.02.63 RENOUELEMENT DES FRAIS D’AFFILIATION À L’ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS EN LOISIR MUNICIPAL DU BAS-SAINT-LAURENT (APLM)

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l’unanimité d’autoriser le renouvellement des frais d’affiliation à l’Association des professionnels en loisir municipal du Bas-Saint-Laurent (APLM) pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, et ce, au montant de 140 \$. Cette dépense est prévue au budget de la Ville.

22.02.64 AUTORISATION DE PONT PAYANT AU PROFIT DE L’ASSOCIATION DU BASEBALL MINEUR DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l’unanimité d’autoriser l’Association du baseball mineur de Mont-Joli à organiser une activité de financement de type « pont payant » le samedi 25 juin 2022 de 9 h à 16 h.

Les bénévoles seront installés aux intersections Jacques-Cartier/Rioux, Doucet/Lindsay, des Érables/Doucet, Villeneuve/Poirier et le boulevard Jacques-Cartier/Lavoie.

Les responsables s’assureront du respect de toutes les mesures de sécurité nécessaires tant envers la Sûreté du Québec (SQ), le service ambulancier ainsi que le service de sécurité incendie.

22.02.65 AUTORISATION D’ADHÉSION À BIBLIMAGS POUR LA BIBLIOTHÈQUE JEAN-LOUIS-DESROSIERS

Item retiré.

22.02.66 AUTORISATION DE MANDAT POUR LA CONCEPTION DE PLANS ET DEVIS – SURVEILLANCE DE CHANTIER POUR LE PROJET DU PARC RICHELIEU

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l’unanimité que le conseil municipal autorise l’octroi d’un mandat pour la conception des plans et devis et surveillance de chantier pour le projet du Parc Richelieu à la firme Pratte Paysage, et ce, au montant de 95 249.43 \$ plus les taxes. Ce projet est financé par le Fonds canadien de revitalisation des communautés.

22.02.67 RATIFICATION DE DISPENSE DE FORMATION PREMIERS SOINS ET SAUVETEUR NATIONAL

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l’unanimité que le conseil municipal autorise la dispense des formations en premiers soins et sauveteur national. Celles-ci sont données par madame Daisy Bélanger et ont débuté le 2 février dernier. Les dépenses liées à la dispense de ces formations sont d’environ 1800\$.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

22.02.68 AUTORISATION DE RENOUELEMENT D’ADHÉSION À L’ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES EN SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE DU QUÉBEC

Il est proposé par le conseiller _____ appuyé par le conseiller _____ et résolu à l’unanimité d’autoriser le renouvellement de l’adhésion de monsieur Robert Roger, directeur du service incendie, à l’Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec pour 2022 au montant de 280 \$ plus les taxes.

22.02.69 AUTORISATION DE RENOUELEMENT DE L'ENTENTE AVEC LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DU LITTORAL POUR LE SERVICE DE CUEILLETTE, DE CONTRÔLE, DE PROTECTION ET DE DISPOSITION DES ANIMAUX DOMESTIQUES POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} FÉVRIER 2022 AU 31 JANVIER 2023

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le renouvellement du contrat avec la Société protectrice des animaux du littoral, au montant de 19 226.59\$ plus les taxes, et ce, rétroactivement pour la période du 1^{er} février 2022 au 31 janvier 2023.

22.02.70 AUTORISATION D'ACHAT D'APPAREILS RESPIRATOIRES

CONSIDÉRANT QU'une demande de soumissions a été faite par le service incendie pour l'acquisition d'appareils respiratoires;

CONSIDÉRANT QUE deux firmes ont déposé des soumissions à savoir :

- Aéro feu 45 411.60\$ plus taxes
- CFS protection incendie 41 428.08\$ plus taxes

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du service incendie, monsieur Robert Roger,

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'achat de trois appareils respiratoires à la firme CFS protection incendie au montant de 41 428.08\$ plus les taxes.

22.02.71 RATIFICATION D'INSCRIPTION DE DEUX RECRUES À LA FORMATION POMPIER 1

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal ratifie l'inscription de messieurs Mathieu Caron et Maxime Massé, à la formation pompier 1 qui a débuté le 26 janvier dernier. Les coûts d'inscription à cette formation sont assurés par le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel du ministère de la Sécurité publique

22.02.72 ACCEPTATION DU RAPPORT ANNUEL 2021 DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA RÉGION DE MONT-JOLI

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service incendie de la Ville de Mont-Joli a présenté le rapport annuel 2021 au regroupement du service de sécurité incendie de la Région de Mont-Joli;

CONSIDÉRANT la recommandation du regroupement pour l'acceptation du rapport annuel;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal confirme qu'il a pris connaissance du rapport annuel 2021 du service de sécurité incendie de la région de Mont-Joli et l'accepte tel que rédigé.

TRAVAUX PUBLICS

22.02.73 RATIFICATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI ET LA MUNICIPALITÉ DE PRICE

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal ratifie la signature du protocole d'entente intervenue entre la Ville de Mont-Joli et la Municipalité de Price pour le déneigement du trottoir appartenant à la Ville de Mont-Joli situé aux limites de la municipalité de Price par monsieur Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint, le 21 janvier 2022.

Le conseil municipal a pris connaissance et approuve le protocole tel que soumis.

22.02.74 RATIFICATION DU PAIEMENT DE L'AVIS DE MODIFICATION NO 4 – TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES – DÉVELOPPEMENT BEAUPRÉ

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité de ratifier l'avis de modification no 4 – travaux supplémentaires pour l'étanchéisation de l'entrée électrique existante pour le développement Beauré, à la firme Les Excavations Léon Chouinard et fils Ltée, au montant de 254.38\$ plus les taxes.

22.02.75 AUTORISATION DE MANDAT À LA FIRME LNA HYDROGÉOLOGIE ENVIRONNEMENT

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le mandat à la firme LNA Hydrologie Environnement, et ce, pour un montant de 10 262\$ plus les taxes.

22.02.76 AUTORISATION DE MANDAT À LA FIRME LES FORAGES YVAN BENJAMIN CARON INC.

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le mandat à la firme Les forages Yvan Benjamin Caron Inc., et ce, pour un montant de 12 000\$ plus les taxes.

URBANISME

22.02.77 CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 1275, BOULEVARD GABOURY

CONSIDÉRANT QUE le mandataire a déposé une demande de dérogation mineure visant l'implantation d'un bâtiment avec des marges de recul avant plus grandes (14,55 à 18,40 mètres) que celles permises au règlement de zonage (6 à 9 mètres);

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne cause aucun préjudice sérieux aux propriétés avoisinantes ;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme en vigueur ;

CONSIDÉRANT l'avis public paru en date du 13 janvier 2022;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la dérogation mineure par le comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QU'aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de dérogation mineure ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la demande de dérogation mineure.

22.02.78 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LA CRÉATION D'UN PROGRAMME DE MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES
Item retiré

Item retiré

22.02.79 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2022-1476 ÉTABLISSANT LA CRÉATION D'UN PROGRAMME DE MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES
Item retiré

Item retiré.

AFFAIRES NOUVELLES

22.02.80 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – PROLONGEMENT DE SERVICES MUNICIPAUX RUE BEAUPRÉ – DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 4

CONSIDÉRANT QUE la firme Les Excavations Léon Chouinard et fils Ltée a présenté une demande de paiement no 4 pour le prolongement des services municipaux à l'est de la rue Beaupré au montant de 98 776.85\$ incluant les taxes ;

CONSIDÉRANT QUE ce montant libère une retenue contractuelle de 5%;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande de paiement no 4 et la recommandation de la firme SNC Lavallin et du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement no 4 au montant de 98 776.85\$ incluant les taxes à Les Excavations Léon Chouinard et fils Ltée.

22.02.81 PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Martine Clément demande si la Ville a une politique de dons et si elle remet des reçus de charité.

Monsieur Martin Soucy répond que la Ville a une politique de dons, que les organismes qui font des demandes doivent être accrédités par la Ville selon des balises bien établies et que nous ne remettons pas de reçu de charité puisque la Ville ne paie pas d'impôt.

22.02.82 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 36 il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy
Maire

Kathleen Bossé
Greffière